

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## BAM EMBALLAGES

### Ventes aux professionnels

---

#### Informations préalables sur le vendeur

- Dénomination sociale : BAM EMBALLAGES
- RCS d'immatriculation et n° : Quimper n° 348 686 882
- Montant du capital social : 100.000 €
- Adresse du siège social : 3 rue Blériot - ZA de Troyalach  
29170 ST EVARZEC 74
- Adresse de l'établissement vendeur :
- Adresse électronique du vendeur :
- Numéro de téléphone du vendeur :
- Numéro d'identification TVA :

#### ARTICLE 1 - APPLICATION DES CONDITIONS GENERALES

Les présentes dispositions visent à définir les modalités de vente entre la société BAM EMBALLAGES et ses clients, dans le cadre de ventes à distance.

**Le fait de passer commande implique l'adhésion entière, et sans réserve, de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.**

Aucune condition différente ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du vendeur, prévaloir contre ces conditions.

Tout autre document que le présent dispositif n'a qu'une valeur indicative non contractuelle.

Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les dispositions qui suivent.

Les nouvelles CGV seront alors applicables à toutes les commandes passées à compter de leur mise en ligne.

#### ARTICLE 2 – PRESENTATION DES PRODUITS VENDUS - DROITS INTELLECTUELS

Les caractéristiques des produits proposés à la vente sont présentées sur le site Internet de la société.

Y sont énoncés de manière aussi précise que possible les éléments qualitatifs ( dénomination, nature, qualité ) et quantitatifs des produits.

Les photographies n'entrent pas dans le champ contractuel, et la responsabilité du vendeur ne peut être engagée si des erreurs s'y sont introduites.

Les caractéristiques des biens vendus peuvent être modifiées à l'initiative du vendeur, mais dans le respect de l'intégrité du produit, et dans le souci d'une meilleure qualité et d'une plus grande sécurité pour le client.

Tous les textes et images présentés sur le site du vendeur sont réservés, pour le monde entier, au titre des droits d'auteur et de propriété intellectuelle ; leur reproduction, même partielle, est strictement interdite.

### ARTICLE 3 – DUREE DE VALIDITE DES OFFRES DE VENTE

Les produits sont proposés à la vente jusqu'à épuisement du stock.

En cas de commande d'un produit devenu indisponible, le client sera informé de cette indisponibilité, dans les meilleurs délais, par e-mail.

Le vendeur pourra lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalents.

L'acheteur pourra alors modifier, ou annuler sa commande, par e-mail, dans un délai de quarante huit (48) heures.

Faute de l'avoir fait, le produit de substitution proposé sera réputé accepté.

### ARTICLE 4 – PRIX DES PRODUITS

Nos ventes sont effectuées au prix du jour de la commande pour les livraisons prévues dans les 30 jours.

Pour les livraisons effectuées au-delà de ce délai, du fait du client, le prix est fixé au tarif du jour de livraison, qui est vérifiable sur notre site Internet.

La société se réserve le droit de réviser ses prix, notamment si le prix des matières premières de certains éléments significatifs du prix de revient, ou les conditions de transport, venaient à être modifiés.

En cas de modification du taux des taxes, et notamment de la TVA, ladite modification est de plein droit répercutée au client.

Les prix par quantité, de nos offres, ne sont applicables que si le nombre d'éléments commandés est livré en une seule fois.

S'agissant des marchés, nos prix, ainsi que leurs conditions d'actualisation, sont fonction des conditions particulières de chaque contrat signé.

### ARTICLE 5 – COMMANDE - CONFIRMATION

- Toute commande doit comporter :

. s'agissant de l'acheteur : le nom complet, l'adresse précise, le numéro de registre du commerce et des sociétés ou de registre des métiers, la forme sociale de l'entreprise, un identifiant client,

. s'agissant des produits : la quantité, la qualité, la marque, la dimension, la couleur s'il y a lieu,

. les délais pour la livraison, le lieu de livraison, les modalités de livraison, le prix et les conditions de paiement.

- Le client valide sa commande lorsqu'il active le lien « *Confirmez votre commande* » en bas de la page « *Récapitulatif de votre commande* ».

- Le double clic au titre du bon de commande, ou le règlement du prix, vaut engagement ferme et définitif.

- La société confirme l'acceptation de la commande par e-mail ; cette confirmation reprend tous les éléments principaux de la commande.

- Les données sont enregistrées par la société dans son système informatique, dans des conditions de sécurité raisonnables. Elles constituent la preuve de la nature, du contenu, et de la date, de la commande.

Ces données sont archivées par la société, et le client peut accéder à cet archivage en contactant le Service Relations Clients du vendeur.

Au plus tard au moment de la livraison, le vendeur confirmera, par écrit, à l'acheteur, les informations données à distance.

#### ARTICLE 6 – PAIEMENT - INCIDENT

- Les commandes sont payables exclusivement en Euros, au siège du vendeur.

- Le paiement doit être effectué par carte bancaire.

Le site de la société fait l'objet d'un système de sécurisation ; la société a opté pour le procédé de cryptage SSL de la société PAYLINE.

- En cas d'incident de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

- Tout retard de paiement pourra, à défaut de régularisation dans les 8 jours d'une mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, entraîner l'application d'une pénalité de retard au taux de **cinq ( 5 ) fois le taux d'intérêt légal** en vigueur à l'échéance.

Une indemnité forfaitaire minimale de 40 euros sera due de plein droit dès le 1<sup>er</sup> jour de retard pour chaque facture réglée en retard.

- En outre, la nécessité de saisir un cabinet d'avocats en vue d'engager une procédure de recouvrement amiable et-ou judiciaire, rendra exigible, à titre de clause pénale, une indemnité minimale égale à 15 % des sommes en souffrance.

En toutes hypothèses l'intégralité des honoraires et frais de procédure seront, en sus, à la charge du débiteur qui s'engage au règlement.

- A défaut de paiement, 48 heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente sera résiliée de plein droit, si bon semble au vendeur, qui pourra demander en référé la restitution des marchandises ou matériels, aux frais de l'acheteur, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

La résolution frappera non seulement la commande en cause non réglée par le débiteur in bonis, mais aussi toutes les commandes impayées antérieures, qu'elles soient livrées ou non, et que leur paiement soit échu ou non.

#### ARTICLE 7 – LIVRAISON - CONTROLES

Les produits commandés par le client sont livrés à l'adresse indiquée par lui à la passation de commande.

Le délai de livraison des produits disponibles est, pour la France métropolitaine, d'environ 8 jours à compter de la commande, sauf problème de solvabilité du client révélé dans l'intervalle.

Le client doit garantir le libre accès au site de livraison, selon la nature du produit commandé et les caractéristiques du camion nécessaire.

La livraison intervient sous le contrôle du client, qui la dirige et assume toute responsabilité.

Pour toute expédition inférieure à 250 € HT, les frais de port sont facturés au client pour un montant minimal de 15 € HT.

Il appartient au client de vérifier immédiatement la conformité des produits livrés à la commande passée s'agissant des références de la livraison, la qualité et la quantité des produits.

Il est expressément convenu que, s'agissant des quantités, il existe une tolérance de 10 % en plus ou en moins. S'agissant des défauts, il est entendu qu'il est techniquement impossible d'éviter qu'un certain nombre d'exemplaires soit défectueux. Une tolérance de 1 % est admise.

Aucune réclamation à ce titre ne sera prise en compte, passé un délai de 15 jours de la livraison.

Toute contestation liée à un problème de transport doit être formulée aussitôt auprès du transporteur.

Elle devra être consignée par lui sur le document de transport, qui devra être contresigné par le client. Le client devra confirmer ses réserves, dans le délai légal qu'il est réputé connaître.

#### ARTICLE 8 - RETARD DE LIVRAISON

Le délai de livraison est donné à titre indicatif, et un retard éventuel ne peut donner droit, ni à résiliation de la commande, ni à dommages et intérêts, sauf dépassement pouvant être réputé comme anormal au regard des usages de la profession.

Le vendeur garantit de faire le maximum pour livrer dans un délai aussi proche que possible de la date programmée.

#### ARTICLE 9 - RELATIONS CLIENTS - SERVICE APRES-VENTE

Pour toute information, question ou réclamation, le client peut s'adresser au siège de la société, par téléphone, courrier ou courriel, aux coordonnées indiquées en préambule.

#### ARTICLE 10 – DROIT DE RETRACTATION DE L'ACHETEUR : NEANT

Les commandes passées sont considérées comme définitives, car réputées passées par des professionnels pour les besoins de leur activité principale.

#### ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives fournies par le client ne sont pas diffusées à des tiers, sauf autorisation préalable écrite donnée par le client.

Elles sont, sauf opposition expresse du client, intégrées dans le fichier clients de la société.

Conformément à la loi 78-17 du 06 janvier 1978, le client dispose à tout moment d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

Pour exercer ce droit, il lui suffit de prendre contact avec le Service Relations Clients de la société aux coordonnées indiquées ci-dessus.

#### ARTICLE 12 GARANTIE - RESERVES - EXCLUSION DE GARANTIE

- L'acheteur bénéficie de la garantie légale.

- Une garantie contractuelle éventuelle prend effet à partir de la mise à disposition des produits, sauf incident de paiement, mais sous les conditions et réserves exprimées aux présentes ou une offre particulière écrite.

- S'il apparaît qu'un produit est affecté d'un vice, la garantie est strictement limitée, soit à la remise en état, soit au remplacement standard, à la discrétion du vendeur, et cela à l'exclusion de tout dédommagement pour quelque cause que ce soit.

- Les produits vendus doivent bénéficier de conditions de stockage adaptés, et en toutes hypothèses conformes aux recommandations spécifiées sur les fiches techniques des fabricants, et qui sont communiquées aux acquéreurs, s'il y a lieu.

Ces mêmes fiches peuvent énoncer des prescriptions de manipulation et mise en œuvre qui doivent être strictement respectées.

Toute garantie est exclue :

- si le problème allégué résulte d'une mauvaise utilisation par le client ou un tiers, ou l'usure d'un équipement lui appartenant,

- si le problème provient d'une négligence ou malveillance, ou d'un défaut de stockage ou de conservation par l'acheteur,
- si le vice constaté résulte de la force majeure, d'un accident ( choc / incendie / foudre ... ), ou tout événement extérieur à la volonté du vendeur.

Le vendeur se réserve le droit de vérifier l'origine du problème allégué par l'acheteur, qui s'engage à lui permettre toute investigation nécessaire en ses locaux.

Le vendeur ne sera tenu à aucune indemnisation envers l'acheteur pour manque à gagner, ou pour des accidents aux personnes, ou des dommages à des biens distincts de l'objet du contrat.

#### **ARTICLE 13 - RESERVE DE PROPRIETE / TRANSFERT DES RISQUES**

**- Tous les produits restent la propriété du vendeur, en quelque lieu qu'ils se trouvent, jusqu'à complet paiement du prix, en principal et accessoires, le paiement s'entendant de l'encaissement effectif des sommes dues.**

- Jusqu'à cette date et à compter de la livraison, l'acheteur assume toutefois la responsabilité des risques et des dommages que ces biens pourraient subir, ou occasionner, pour quelque cause que ce soit, même en cas de force majeure.

- Les marchandises voyagent aux risques et périls de l'acquéreur, malgré les dispositions relatives à la réserve de propriété.

En cas d'enlèvement par l'acheteur, le transfert des risques intervient dès la mise à disposition sur le site du vendeur.

Il incombe à l'acheteur de prendre toutes dispositions utiles, et de s'assurer en conséquence, pour le compte de qui il appartiendra.

- Il est expressément convenu, pour l'identification des produits livrés à l'acheteur, qu'il est fait application de l'usage selon lequel les produits les plus anciennement entrés au lieu de stockage de l'acheteur sont les premiers retirés, en sorte que nos produits existant en ces lieux sont censés être ceux impayés à due concurrence.

#### **ARTICLE 14 - RESOLUTION DU CONTRAT**

En cas de non respect de ses engagements par l'acheteur, le vendeur peut, si bon lui semble, résoudre le contrat, sans autre mise en demeure que celle qui pourrait être prévue pour la déchéance du terme ou la reprise des marchandises impayées.

Les acomptes versés resteront alors acquis au vendeur à titre de dommages et intérêts. Ce dernier pourra en outre solliciter l'allocation de dommages intérêts.

#### **ARTICLE 15 : LOI APPLICABLE - LITIGES**

**Tribunal compétent : Tribunal de Commerce de Quimper**

En cas de différend, les parties s'efforceront, avant toute action en justice éventuelle, de trouver une solution amiable.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française, et les produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française.

En cas de litige, les tribunaux français sont donc seuls compétents.

Ils feront application de la loi française.

Seule pourra être saisie la juridiction du siège social du vendeur.

D'accord express, les parties donnent compétence exclusive au Tribunal de Commerce de **Quimper**. L'acquéreur l'accepte irrévocablement.